



Association Transparence Citoyenne
A l'attention de Monsieur le Président

Data+request-45847-cee30216@madada.f

La Baule-Escoublac, le 16 avril 2024

Direction Générale Adjointe - Pôle Service de Proximité
Madame Camille PELÉ
02 51 75 75 75
camille.pele@mairie-labaule.fr

Objet : Communication de documents administratifs - Notes de frais

Monsieur le Président,

En réponse à votre courriel du 28 mars 2024, je vous communique les frais de mission et de représentation de M. Le Maire du 1^{er} juin 2020 au 31 décembre 2023.

A titre liminaire, il convient de vous indiquer que le Maire comme les autres élus du Conseil municipal voient leurs frais directement pris en charge par la collectivité sur la base des ordres de missions préalablement établis et des factures transmises par les prestataires de services.

Ces dépenses font l'objet d'un paiement par mandat administratif et sont donc soumises au contrôle régulier du comptable public et au contrôle de gestion de la Chambre Régionale des Comptes de Nantes.

A noter qu'en matière comptable, la ligne frais de représentation a été votée en 2022.

Du 1^{er} juin 2020 au 31 décembre 2023 :

- Frais de missions du Maire : 35 551,58 euros
- Frais de représentation du Maire : 5 498,00 euros

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à mes salutations distinguées.

Pour le Maire,
Directrice Juridique



Camille PELÉ

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à : Monsieur le Maire
Hôtel de ville - 7 avenue Olivier Guichard - BP 172 - 44504 LA BAULE CEDEX - Tél. 02 51 75 75 75